



Depuis sa création en mai 2009, la brigade d'enlèvement des tags œuvre pour éliminer la pollution visuelle, sur le domaine public, des communes adhérentes à la compétence.

Pour obtenir un bon rendement, l'agent en charge du service dispose d'un véhicule adapté et équipé. En fonction des supports à traiter et selon le graffiti à enlever, l'hydrogommeuse ou le nettoyeur haute pression sont utilisés. Le procédé de nettoyage par micro-abrasion est 100 % écologique. Il est obtenu par l'utilisation simultanée des 3 éléments suivants : l'air, l'archifine (sable fin spécifique) et l'eau.

La programmation des interventions est planifiée mensuellement. Le nombre de jours attribués, par an, est calculé en fonction de la population DGF des villes adhérentes.

Ponctuellement, des travaux complémentaires de décapage, de nettoyage et de sablage peuvent être effectués à la demande des référents afin de valoriser le patrimoine des villes et pour utiliser à bon escient le temps qui leur est imparti.

Certaines municipalités ont souhaité étendre, gratuitement, ce service, au bénéfice des particuliers. Si vous êtes concernés et domicilié dans une des villes adhérentes, vous devez contacter la mairie de votre lieu de résidence afin d'être renseignés, sur les conditions en vigueur.



- Les communes adhérentes



Aucun changement n'est intervenu en 2018, la compétence regroupe, toujours, 14 communes. Elles sont réparties de la manière suivante :

- AGDE
- BESSAN
- CASTELNAU DE GUERS
- CAZOULS D'HÉRAULT
- FLORENSAC
- LÉZIGNAN LA CÈBE
- MARSEILLAN
- MONTAGNAC
- PÉZENAS
- PINET
- POMÉROLS
- PORTIRAGNES
- SAINT-THIBÉRY
- VIAS

- Les tarifs

Le tarif mis en place, par délibération du 30 juin 2009, n'a pas évolué.

Cette base est toujours utilisée pour la facturation des prestations effectuées à la demande des communes qui viendraient à conventionner. Elle est également appliquée pour les particuliers dans les communes membres qui n'ont pas souhaité étendre le service au domaine privé.

SURFACE À TRAITER	TARIFS FORFAITAIRES
Moins de 10 m ²	300,00 €
De 10 à 20 m ²	400,00 €
De 21 à 30 m ²	500,00 €
De 31 à 40 m ²	600,00 €
De 41 à 50 m ²	700,00 €
A partir de 51 m ²	Sur étude après passage du service



LA BRIGADE D'ENLÈVEMENT DES TAGS - Les interventions réalisées

<u>Communes adhérentes</u>	Nb d'interventions	Nb de 1/2 journées	M ² de tags nettoyés	Panneaux de signalisation	Affichages sauvages	Nettoyage et sablage (interventions diverses)
AGDE	213	182	476,57	27	14	<p><u>Nettoyage haute pression</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de l'aire de jeux du camp naturiste, - de l'aire de jeux de Notre-Dame. <p><u>Sablage</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 3 bancs en bois pour mise en peinture (Notre-Dame), - 23 luminaires bord de falaise (chemin plage du Môle / parking du fortin). <p><u>Déplacements sans intervention</u> : 15</p>
BESSAN	13	16	4,89	1	1	<p><u>Nettoyage haute pression</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des façades de la mairie avant mise en peinture, - des 2 entrées de la salle des sports - un essai de nettoyage sur corniche en pierre
MARSEILLAN	35	44	71,30			<p><u>Nettoyage haute pression</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des tags sur les consignes des plages à l'atelier
FLORENSAC	7	8	10,41		2	<p><u>Nettoyage haute pression</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - du sol devant la médiathèque et la maison pour tous, - du trottoir en autobloquants en partant du Calypso et jusqu'à la rue Pouilhes.
POMÉROLS	0	7				
PÉZENAS	34	29	219,27	4	3	<p><u>Sablage</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - décapage total de 21 barrières aux ateliers municipaux avant mise en peinture (5 interventions),
CAZOULS D'HÉRAULT	2	1	11,75			<p><u>Nettoyage haute pression</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - du sol de l'impasse du Mimosa.
SAINT THIBÉRY	7	8	16,05	2		
MONTAGNAC	7	10	3,22			<p><u>Nettoyage haute pression</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sol et bordures de la fontaine du Griffes <p><u>Sablage</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de 2 charrues, aux ateliers, avant mise en peinture - du mur de la Salve - de 2 marquages au sol "containers"
VIAS	27	33	42,41	6	2	<p><u>Sablage</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de l'escalier de l'ancienne mairie, - de la rampe de l'escalier de l'ancienne mairie, - de 3 marquages au sol "containers" pour le Sictom, - d'un portail du cimetière avant mise en peinture.
PINET	5	5	10,51	3	1	<p><u>Sablage</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'une ancienne balance à la cave Coopérative.
LÉZIGNAN LA CÈBE	8	5	4,09	2		<p><u>Nettoyage haute pression</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des murs du barbecue au boulodrome pour mise en peinture - de la fontaine et de son socle en pierre au niveau de l'église x 2 <p><u>Sablage</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de la fontaine et de son socle en pierre au niveau de l'église x 2 - de la fontaine du lavoir.
CASTELNAU DE GUERS	1	6				<p><u>Sablage</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - de la grille métallique et du portillon du monument aux morts.
PORTIRAGNES	26	22	92,82	7	3	<p><u>Sablage</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 4 poteaux parking front de mer (4/20)
TOTAUX	385	376	963,29	52	26	



Castelnau de Guers : décapage des grilles du monument aux morts

Les 1/2 journées attribuées, en début d'année, à chaque commune en fonction de leur population DGF, peuvent être utilisées, à la demande des référents, pour effectuer des tâches annexes. Ses travaux sont généralement programmés, à l'avance, afin que l'agent du service puisse les effectuer sans désorganiser le planning pour les autres villes. Ces interventions contribuent à la mise en valeur du patrimoine des communes adhérentes à la compétence.



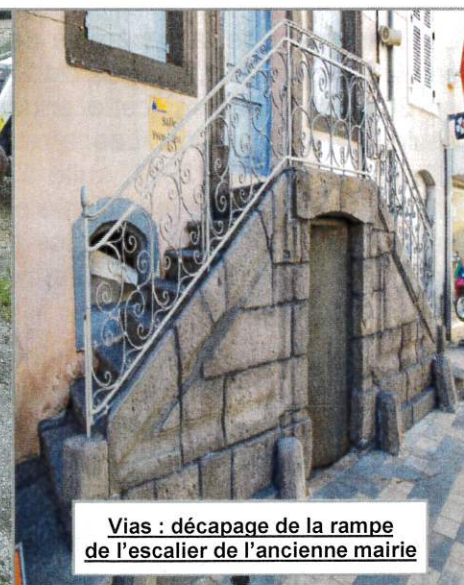
Bessan : nettoyage des façades de la mairie



Florensac : nettoyage du sol devant la médiathèque et la maison pour tous



Pinet : décapage d'une ancienne balance à la cave coopérative



Vias : décapage de la rampe de l'escalier de l'ancienne mairie

- L'entretien du matériel de nettoyage

En avril 2018, comme chaque année, l'agent du service s'est rendu à Lisses (91), dans les locaux du fournisseur du matériel d'hydro-gommage et du nettoyeur haute pression pour procéder au démontage total des différents organes, dans le cadre de la révision annuelle préconisée environ toutes les 350 heures d'utilisation. Le coût de ces travaux s'est élevé à 4.567,61€. L'exploitation soutenue du matériel (14 communes adhérentes) demande un suivi régulier, de ce dernier, afin de minimiser les risques de dégradation dus au vieillissement. Toutefois, un remplacement devra sûrement être envisagé dans un avenir proche.





LA BRIGADE D'ENLÈVEMENT DES TAGS - L'évolution de la demande

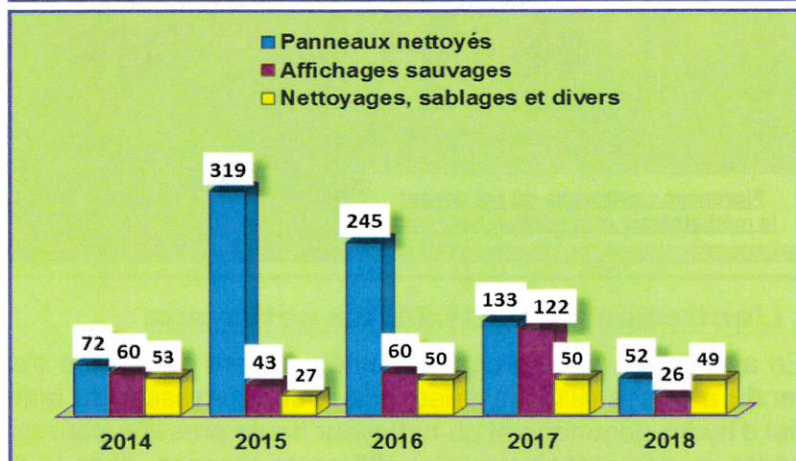
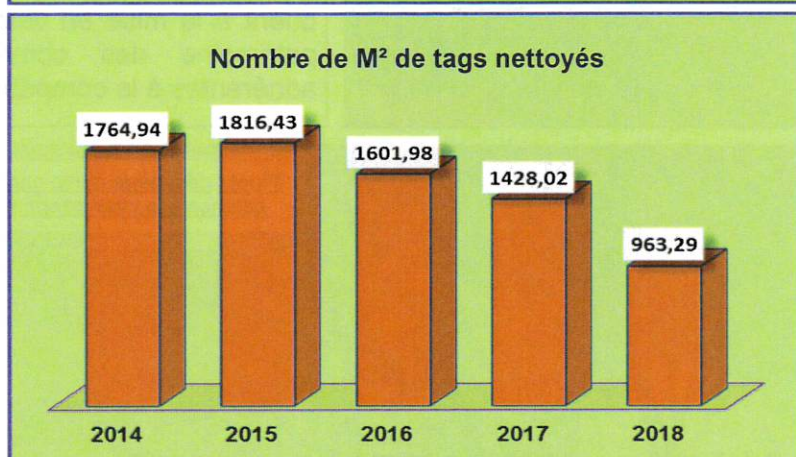
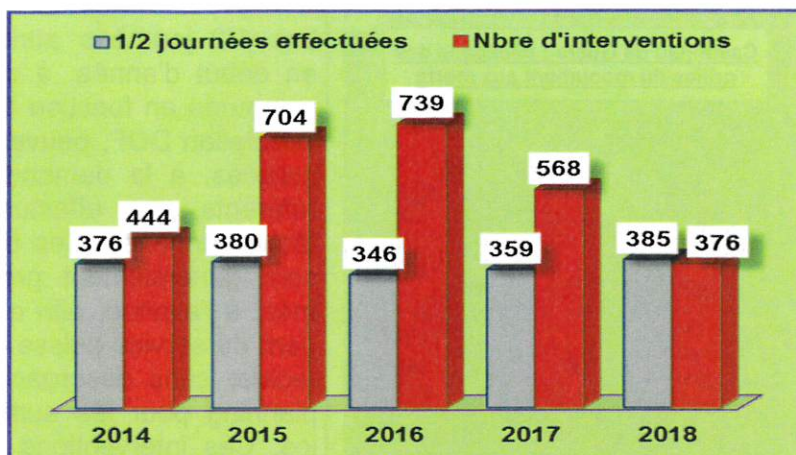
Le nombre de 1/2 journée effectué sur le terrain est de 385, un chiffre légèrement plus élevé, comparé aux années précédentes, dû à la répartition effectuée en fonction du calendrier de l'année 2018. Ce chiffre est obtenu après déduction des congés, des jours fériés, des nettoyages hebdomadaires du véhicule et du matériel d'hydro-gommage.

On note une baisse conséquente des interventions réalisées dans les 14 communes adhérentes, 376 en 2018 contre 568 en 2017 et 739 l'année précédente. Le bénéfice des nettoyages récurrents, mis en œuvre depuis la création du service en 2009, commence à se faire connaître.

L'abaissement de la superficie des tags enlevés se poursuit, il passe de 1.428,02 en 2017 à 963,29 m² cette année, soit environ 1/3 de moins. Les arrestations effectuées, courant 2017, suite à la mobilisation de la police municipale et nationale d'Agde ont été bénéfiques et elles ont généré une diminution des incivilités dans ce domaine.

Nous pouvons constater, également une réduction significative concernant les nettoyages de panneaux de 113 à 52 et les enlèvements d'affichages sauvages de 122 à 26.

Les travaux annexes de sablage et de nettoyage divers restent stables. Ces dernières années, les décroissances consécutives des surfaces taguées permettent, aux référents des communes, d'utiliser le temps annuel imparti, à bon escient, afin d'optimiser leur adhésion à cette compétence.





- Démonstration du service d'enlèvement des tags pour le CMJ d'Agde



C'est avec plaisir qu'une nouvelle délégation du CMJ (Conseil Municipal des Jeunes) de la ville d'AGDE a été reçue, en novembre 2018, au siège administratif du Sivom pour une démonstration de la Brigade d'Enlèvement des Tags.

Dès l'arrivée du groupe encadré par M. Romain LORIOLE et M. Philippe LASCABANNES, l'historique du service, créé en mai 2009, est retracé. Le descriptif de son fonctionnement dans les différentes communes adhérentes (14 à ce jour) est abordé en s'attardant plus particulièrement sur les modalités et les dispositions mises en place par la municipalité de la ville d'AGDE.



Pour une meilleure compréhension des moyens utilisés pour l'enlèvement des graffitis, l'agent en charge du service a évoqué les différents solvants utilisés sur certains supports (panneaux de signalisation, verre...). Puis il a effectué une présentation technique du véhicule. La première approche concernait le nettoyeur haute pression fonctionnant avec de l'eau froide ou chaude selon les besoins puis la seconde partie portait sur l'hydrogommeuse qui permet de projeter de l'archifine (sable très fin) mélangée à de l'eau et de l'air sous pression pour un nettoyage non agressif.



Afin de concrétiser toute cette théorie, une démonstration a été organisée aux abords de la ville. Après une rapide sécurisation du site, l'agent a procédé à la mise en route du matériel et au nettoyage de plusieurs tags tracés sur du béton et de la pierre. Il a également utilisé les différents moyens techniques exposés au préalable.

Au terme de la découverte du service, un goûter attendait les enfants au siège du Sivom. Pendant ce moment de partage, nous avons continué à échanger sur les différentes missions du syndicat.

- Commande d'un nouveau véhicule

Par délibération du 13 décembre 2018, le Comité Syndical a décidé, de procéder au remplacement du véhicule de la brigade d'enlèvement des tags. Sur la base de la consultation de concessionnaires présentée en réunion, les délégués ont porté leur choix sur un véhicule de marque Toyota de type Proace qui bénéficie des équipements et des options nécessaires au bon fonctionnement du service. Le coût de cette acquisition se définit de la manière suivante :



- prix remisé du véhicule 23 109,96 €
- reprise du véhicule (Jumpy) - 2 800,00 €
- coût de l'acquisition T.T.C. **20 309,96 €**

La commande a été passée, le 17 décembre 2018, auprès de la Société Avenir Auto Villeneuve Les Béziers. La livraison du matériel et le règlement sont prévus, au plus tard, le 26 avril 2019.





LA BRIGADE D'ENLÈVEMENT DES TAGS - Le bilan financier

DÉPENSES TOTALES : 52 054,09 €

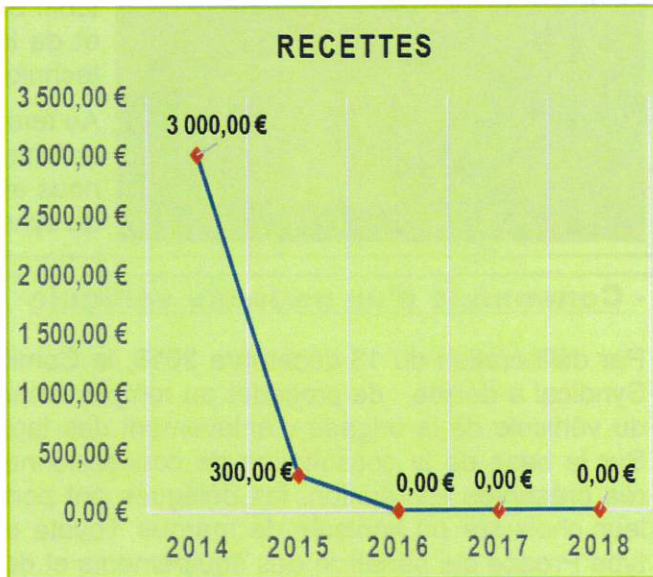
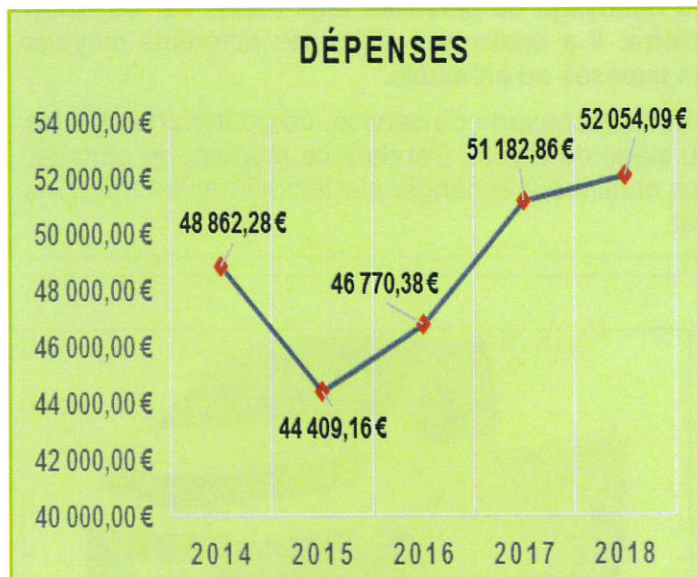
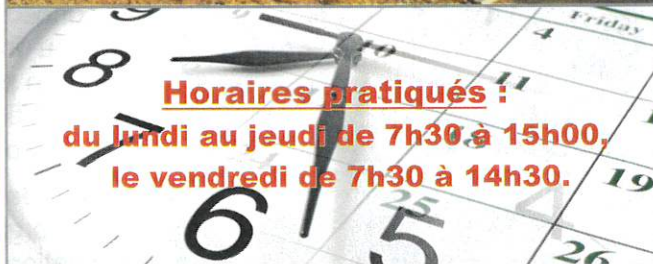
La ventilation des dépenses du service de la brigade d'enlèvement des tags est la suivante :

Electricité	588,41 €
Carburant	3 564,78 €
Autres fournitures non stockées	1 555,32 €
Fournitures d'entretien	110,74 €
Petits équipements	29,82 €
Vêtements de travail	320,02 €
Bâtiments publics	132,00 €
Entretien véhicules	1 595,16 €
Entretien autres biens et mobiliers	4 567,61 €
Assurances	1 993,25 €
Missions	430,61 €
Téléphone	237,22 €
Taxes foncières	274,00 €
Personnel + Charges	36 655,15 €

RECETTES TOTALES : 0,00 €

La ventilation des recettes du service de la brigade d'enlèvement des tags est la suivante :

Recettes d'interventions	0,00 €
Produits exceptionnels divers	0,00 €



Synthèse

L'année 2018 demeure une année de gestion serrée pour la brigade d'enlèvement des tags. Pour la première fois depuis 2015, les charges à caractère général baissent passant de 16.104,78 € à 15.398,94 €. Les charges liées à l'agent du service restent stables à 1.500,00 € de différences entre 2017 et 2018. Les frais d'entretien de l'hydrogommeuse se voient diminuer passant de 6.213,88 € à 4.567,61 €. Peu de soucis ont été rencontrés sur l'hydrogommeuse en 2018. Concernant le véhicule si les frais de carburant évoluent de 3.219,06 € à 3.564,78 €, les frais d'entretien baissent passant de 2.079,82 € à 1.595,16 € : un minimum de réparations a été réalisé compte tenu du remplacement imminent du véhicule. A noter enfin que le service n'a pas généré de recette.